

## Spie batignolles normandie

Société par Actions Simplifiée au capital de 556 644,20 €

Siège social : 21 avenue de la Grande Plaine – 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON

821 202 512 RCS CAEN

(ci-après la « **Société** »)

—◆—

### DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 14 FEVRIER 2025

Extrait du Procès-verbal

—◆—

Le vendredi 14 février 2025 à 15 heures, l'Associée unique, la société SPIE BATIGNOLLES NORD, représentée par Monsieur François JULLEMIER, son Président, a pris les décisions ci-après énumérées.

#### PREMIERE DECISION

L'Associée unique,

**PREND ACTE** de la démission de Monsieur Thomas NACHURY de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

**DONNE** quitus entier et sans réserve de sa gestion de la Société jusqu'à ce jour et le remercie pour l'ensemble des missions accomplies,

**DECIDE** en conséquence, de nommer en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Thomas NACHURY, et ce à compter de ce jour et pour une durée qui prendra fin à l'issue des décisions de l'Associée unique statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

**Monsieur Madjid SAIDI**

Demeurant : 14 rue Guy Moquet – 14730 GIBERVILLE

lequelle a d'ores et déjà déclaré accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour leur exercice.

Monsieur Madjid SAIDI ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-6 du Code de Commerce, Monsieur Madjid SAIDI est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs expressément dévolus par les Statuts et en application des dispositions légales relatives aux Sociétés par Actions Simplifiées.

.../...

## DEUXIEME DECISION

L'Associée unique,

**PREND ACTE** de la démission de Monsieur Madjid SAIDI de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

**DONNE** quitus entier et sans réserve de sa gestion de la Société jusqu'à ce jour et le remercie pour l'ensemble des missions accomplies,

**DECIDE** en conséquence, de nommer en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Madjid SAIDI, et ce à compter de ce jour et pour une durée qui prendra fin à l'issue des décisions de l'Associée unique statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

**Monsieur Florian QUILLARD**

Demeurant : 15 rue de la Cachette – 14610 CAIRON

lequelle a d'ores et déjà déclaré accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour leur exercice.

Monsieur Florian QUILLARD ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-6 du Code de Commerce, Monsieur Florian QUILLARD est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs expressément dévolus par les Statuts et en application des dispositions légales relatives aux Sociétés par Actions Simplifiées.

.../...

## CERTIFICATION DES COPIES ET DES EXTRAITS DES PROCES-VERBAUX

Par dérogation au principe de double signature, les copies et les extraits des procès-verbaux des décisions seront signés sous la signature unique d'une des personnes ci-après désignées :

- Madame Olga RIBEIRO SPENCER
- Monsieur Bertrand PORTE

## CERTIFICATION DES DOCUMENTS DEPOSES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Par dérogation au principe de double signature, les copies de tous documents faisant l'objet d'un dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce dont relève la Société seront signées sous la signature unique de Madame Olga RIBEIRO SPENCER.


## QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales prescrites par la Loi.

L'Associé unique confère également tous pouvoirs à la société « LES PETITES AFFICHES », marque de la société LEXTENSO, dont le siège social est situé à La Grande Arche La Défense – Paroi nord – 1, Parvis de La Défense – 92044 LA DEFENSE CEDEX, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt dont celui relatif à la déclaration des bénéficiaires effectifs, de publicité et autres qu'il appartiendra, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

.../...

---

  
CERTIFIÉ CONFORMÉ  
À L'ORIGINAL